

Neuchâtel

Autor(en): **Bolle, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **38/1947 (1947)**

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-113447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

internationale de l'instruction publique. Celle-ci vient de se tenir du 14 au 21 juillet. Quarante-deux Etats avaient envoyé des délégations, auxquelles se joignaient des observateurs de l'O.N.U., du B.I.T. et de l'Organisation mondiale de la santé. L'ordre du jour comprenait les rapports sur le mouvement éducatif dans les divers pays — qui sont toujours d'un grand intérêt — un échange de vues préliminaires pour l'élaboration d'une charte du maître, la gratuité du matériel scolaire et l'enseignement de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire. On a pu constater que si l'organisation politique du monde est difficile à créer, par contre les éducateurs s'entendent facilement pour améliorer l'enseignement, condition nécessaire pour réaliser un avenir meilleur.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

Enseignement supérieur

Indépendamment de sa vie interne, qui fut intense, il faut mentionner les initiatives destinées à fortifier le contact entre l'Université et le public. En plus des conférences universitaires, organisées chaque hiver dans différentes régions du canton, citons les leçons inaugurales des nouveaux professeurs, auxquelles le public est convié. Les contacts avec l'étranger redevenus possibles ont été repris. Les professeurs ont fait des voyages officiels : congrès international de géographie à Londres, VII^e centenaire de la faculté des lettres de Montpellier, fêtes de la libération à l'Académie de Besançon, Conférence à Cambridge de l'International law association, congrès à Paris de chimie industrielle. Ajoutons à cela une série de conférences faites ici par des savants étrangers, visites de groupes de professeurs et d'étudiants, cours organisés en faveur d'étudiants de l'armée américaine et d'étudiants hollandais.

La collection des « Mémoires de l'Université » et du « Recueil de travaux » des facultés s'enrichit chaque année de nouvelles publications ; elle témoigne du travail accompli par les professeurs en dehors des cours proprement dits.

Le « dies academicus » institué en 1946 a revêtu cette année un éclat tout particulier. Un comité constitué d'un groupe d'anciens étudiants, gradués de l'Université, par le don et la pose d'un médaillon dans le vestibule, a commémoré le souvenir de Fritz-Henri Mentha et d'Edouard Béguelin, deux professeurs décédés

qui furent, pendant un demi-siècle, les piliers de la faculté de droit et qui, par leur enseignement, leurs travaux et leurs publications, ont acquis un renom de savants juristes. A la cérémonie assistaient des représentants des deux familles et un nombreux public.

Profitant de la même circonstance, l'Association des étudiants étrangers avait tenu à marquer son attachement et sa reconnaissance à l'Université, sous les espèces d'une plaque de marbre avec dédicace, placée dans le grand escalier du hall.

Enfin, pour clôturer cette manifestation, la Fédération des étudiants avait préparé une représentation d'Antigone ; donnée le soir, en plein air, elle a obtenu un légitime succès.

Le développement de l'enseignement impose naturellement la solution d'autres problèmes. Une modification du règlement général des examens a introduit deux diplômes nouveaux à la faculté des sciences : ceux d'ingénieur-horloger et d'ingénieur-chimiste. A la faculté des lettres, un enseignement de la langue russe a été institué.

Enseignement secondaire

Jusqu'à maintenant, les fournitures scolaires étaient à la charge des élèves.

Une étude a été faite concernant la gratuité du matériel et un projet va être soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. L'adoption de cette mesure aura pour effet d'avoir une unification des manuels dans toutes les écoles secondaires. A ce propos, citons déjà l'édition de deux livres de lectures bien adaptés au programme de langue française.

Enseignement professionnel

Une modification a été introduite dans la loi portant que dorénavant des subventions peuvent être accordées pour la construction ou la transformation de bâtiments scolaires destinés à l'enseignement professionnel. Le taux de cette subvention peut être au maximum de 25 % du montant des frais.

Enseignement pédagogique

L'Ecole normale cantonale, ensuite du départ du directeur et de deux maîtres principaux, a été réorganisée provisoirement en attendant que tout le problème des écoles normales et de l'enseignement reçoive enfin la solution tant désirée depuis longtemps. On a estimé judicieux de placer le Gymnase cantonal et l'Ecole normale cantonale sous la même direction. Cette mesure s'est révélée opportune ; elle permet des contacts entre élèves, entre professeurs et cela d'autant mieux que plusieurs de ces derniers enseignent simultanément dans les deux établissements.

Quant au statut futur de l'enseignement pédagogique, il n'est pas encore déterminé. Mais il est certain que la durée des études devra être prolongée. On parle de deux années. En conséquence, après la sortie de l'école secondaire, les futurs instituteurs et institutrices auraient à faire trois ans dans une des trois écoles normales existant actuellement; à la suite d'examens, ils obtiendraient un brevet de connaissances. Les semestres suivants qui réuniraient tous les candidats seraient consacrés à la formation pédagogique et à des cours supérieurs. Cette question est liée à une autre tout aussi importante : celle des locaux et des installations; les études sont en cours.

Entre temps, un directeur-adjoint a été nommé à l'Ecole normale cantonale; il est chargé de la direction pédagogique et de préparer un projet de réorganisation définitive.

Enseignement primaire

9^e année. — Dans notre dernier rapport nous parlions de l'offensive dirigée contre la loi instituant la neuvième année scolaire obligatoire. La votation populaire a eu lieu; la 9^e année en est sortie victorieuse. L'opposition étant toutefois assez forte, certains tempéraments ont été apportés à l'application de la dite loi; ils ont été bien accueillis.

Personnel enseignant. — Pendant un bon nombre d'années et jusqu'il y a deux ou trois ans, la profession d'instituteur ou d'institutrice était encombrée; plusieurs dizaines de jeunes brevetés ne pouvaient obtenir un poste. Cette situation provenait d'une part de nombreuses suppressions de classes, dès 1922, et d'autre part d'un nombre de brevets délivrés au delà des besoins et bien des jeunes gens possédant des qualités pédagogiques furent dans la nécessité de choisir une autre carrière.

Les mobilisations de guerre ont apporté un remède à cet état de choses; les nombreux remplacements de titulaires ont fourni l'occasion à tous les « sans place » d'entrer dans la carrière pédagogique.

Puis ces dernières années un phénomène inverse s'est produit; le nombre des élèves des écoles normales a diminué et par conséquent le nombre des brevets délivrés aussi. A cela vint s'ajouter la création des écoles ménagères, des classes de 9^e année, des dédoublements ensuite de l'augmentation de la population scolaire. A l'heure actuelle, la liste des brevetés disponibles est épuisée, et pourvoir à la vacance de postes et aux remplacements devient difficile.

Le danger de pléthore paraît écarté et cela d'autant plus que les mesures d'ordre pédagogique et administratif à l'étude exerceront

indubitablement une influence sur le recrutement des maîtres. C'est pourquoi, dans la crainte que le recrutement soit insuffisant, le département de l'instruction publique, par circulaire adressée aux autorités scolaires communales, attire leur attention sur le fait qu'il serait désirable que les nouveaux élèves des écoles normales soient de tous les milieux de la population, villes et campagnes. Il est recommandé aux jeunes gens qui présentent des aptitudes d'entrer dans la carrière.

Cours de perfectionnement. — Développer les connaissances et les aptitudes des membres du corps enseignant tout en désirant maintenir un mouvement de recherche et d'étude, tel est le but qu'on se propose d'atteindre en offrant aux titulaires de classes actuels et futurs divers cours de perfectionnement. Citons : des cours de langue allemande, de gymnastique et de sport, de travaux manuels, d'enseignement ménager, d'enseignement antialcoolique, d'orientation professionnelle. Signalons encore les réunions périodiques des membres du corps enseignant dans lesquelles des collègues exposent des sujets de pédagogie pratique, résultats de leurs expériences.

Conférences officielles. — Depuis plusieurs années, le problème de l'enseignement de la langue maternelle figure à l'ordre du jour des conférences. Si ce sujet et d'autres aussi déjà traités précédemment sont choisis à nouveau, c'est qu'après quelques années le corps enseignant s'est partiellement renouvelé; pour les jeunes, la présentation des sujets est indispensable, pour les anciens une répétition n'est pas inutile. Si, une fois encore le sujet de la langue maternelle a été repris, c'est que le Département considère qu'on ne saurait trop insister sur cet enseignement qui est à la base de tous les autres. Pour couronner le cycle des travaux sur cet objet, le Département a fait appel à M. Louis Meylan, professeur à l'Université de Lausanne. Conférence d'une haute portée à la fois scientifique, philosophique et morale, illustrée de citations du père Girard, de Pestalozzi, et de Vinet. M. Meylan a brossé un triptyque impressionnant de ces trois grands pédagogues.

M. Charly Guyot, professeur à l'Université de Neuchâtel, parla des « charmeurs d'enfants » soit des auteurs d'ouvrages destinés à l'enfance.

Les deux remarquables travaux ont été imprimés et remis à tous les membres du corps enseignant. Souhaitons qu'ils soient lus et relus.

Sociétés. — Les diverses organisations professionnelles continuent leur utile action. Citons les sociétés pédagogiques, la société de travail manuel et de réforme scolaire, l'association pour l'éducation antialcoolique, qui par des cours, conférences et travaux cherchent et obtiennent l'intérêt de leurs affiliés.

Oeuvres diverses. — Le Département de l'instruction publique avec la collaboration des inspecteurs et des personnes dirigeant des services annexes, ne cesse de se préoccuper d'actions de prévoyance et d'aide en faveur de la jeunesse des écoles. Citons les subsides pour fournitures de vêtements, chaussures, aliments et médicaments aux enfants de familles nécessiteuses, le service dentaire, le service médico-pédagogique, toutes œuvres en voie de développement. Mentionnons aussi les études en cours concernant la création d'une maison d'observation pour enfants difficiles, qui serait édifiée à proximité de la Maison d'éducation de Malvilliers pour déficients et anormaux éducatibles.

Signalons l'ouverture à Neuchâtel depuis une année, d'une bibliothèque pour enfants, dite *Bibliothèque Pestalozzi*, due à l'initiative du groupement Pestalozzi, à l'appui des autorités et de personnes privées. Organisée dans des locaux bien installés, éclairés par de grandes fenêtres, elle connaît déjà un succès réjouissant. Indépendante de l'école, elle offre aux écoliers un grand nombre de volumes de tous genres, soigneusement choisis. C'est plutôt une association qu'une administration ; les enfants participent à la gestion ; les grands aident aux prêts, vérifient les fiches ; les plus jeunes préparent et collent les pochettes portant le nom des abonnés, recouvrent les livres ; tous nettoient parquets et vitrines.

Le but de cette création est d'offrir une espèce d'asile aux élèves en dehors de l'école et les après-midi de congé, de leur donner le goût de la bonne lecture, de guider leur choix tout en leur laissant manifester leurs préférences et leur personnalité. Ils demandent en général peu de conseils ; ils aiment se débrouiller seuls ; ils se renseignent l'un l'autre. Les dirigeants de cette utile institution se proposent de la développer.

Mentionnons encore la création toute récente à Neuchâtel d'un *jardin d'enfants* pour l'âge préscolaire. Dû à l'initiative de la direction des services sociaux, ce jardin d'enfants, qui pour le moment, peut recevoir 25 garçons et fillettes, est destiné à aider les familles dont le père et la mère sont tous deux au travail, à seconder les parents dans leur tâche d'éducateurs. Les enfants sont occupés à jouer, on leur raconte des histoires, on leur fait observer et décrire ce qui les entoure ; ils dessinent, font de petits travaux manuels, des exercices gymnastiques élémentaires ; ils chantent et vont en promenades.

La maison bien installée, en dehors des rues et de la circulation, dans un cadre d'arbres et de verdure, est pourvue de tables et de chaises, d'un matériel d'infirmerie, elle est dirigée par une éducatrice expérimentée, diplômée de l'Institut Rousseau. Dès son ouverture, le jardin d'enfants a connu auprès des parents le succès qu'il méritait.

L'intention des promoteurs de cette institution est d'en ouvrir dans les différents quartiers de la ville.

Office cantonal des mineurs. — Bien que cette institution relève du Département de justice, nous avons signalé, dans notre chronique de l'année dernière, sa création et défini ses tâches et son programme d'action. L'institution étant nouvelle, une première période d'étude et d'organisation était prévue. La direction est à Neuchâtel et il y a un second bureau à La Chaux-de-Fonds. Le rapport mentionne plus de deux cents enquêtes et l'établissement de près de sept cents fiches, beaucoup de surveillances, un certain nombre de placements d'enfants, des interventions, des consultations et des renseignements. Les signalements sont fournis pour la plus grande partie par les autorités judiciaires puis par les autorités administratives, les organes scolaires, la famille, les œuvres sociales et les particuliers. On espère que cette coordination d'efforts portera ses fruits dans un sens préventif et constructif.

Mouvement pédagogique

Ainsi que nous le disions dans notre dernière chronique, on pose des problèmes nouveaux dont la recherche de la meilleure solution — si tant est qu'il y en ait une — donne lieu à des initiatives et à des discussions intéressantes toujours, oiseuses parfois. On parle des questions instruction-éducation, d'associations d'élèves, de communautés scolaires, de coopératives scolaires, de travail en équipes, de démocraties scolaires. Les protagonistes arguent que les élèves y apprennent pratiquement l'usage de la liberté, y font l'apprentissage de la solidarité et du désintéressement. Si tel instituteur d'une classe de montagne réussit, cela ne signifie pas que chacun réussirait. C'est pourquoi il est toujours dangereux d'ériger certains procédés en système. Evitons l'absolu. Et il faudrait poursuivre l'enquête au delà de la scolarité et être convaincus que tels élèves qui ont eu cet apprentissage-là se distinguent des autres citoyens par leurs vertus sociales et civiques. Un appel a été adressé aux maîtres qui pratiquent cela ou qui désirent tenter l'expérience pour qu'ils se réunissent aux fins d'examiner comment on pourra former des citoyens « libres » et désintéressés.

Voilà de bien grands mots ! L'école primaire — malgré le titre d'un manuel d'instruction civique, *Pour devenir citoyen* — ne peut former des citoyens. C'est une tâche qui ne lui appartient pas ; cela lui est impossible. Car après elle, il y a l'école secondaire, l'apprentissage, l'enseignement professionnel, l'école normale, le Gymnase, l'Université, l'armée. Le citoyen ne se forme pas de 7 à 15 ans.

Néanmoins, on ne peut rejeter de telles initiatives mais la prudence exige d'expérimenter tout et répétons-le d'éprouver toutes choses et retenir ce qui est bon.

Une autre question est *celle des notes et de l'appréciation du travail scolaire*. Dans des journaux, revues, paraissent périodiquement des articles contre le système des notes. On en parle, on critique, on accuse et on propose. On prononce l'anathème et on lit des phrases telles que celle-ci : « Mais ce système — qui consiste à renseigner les parents sur le travail scolaire de leurs enfants — ne va pas sans danger ; on l'a déjà dit, il habitue l'enfant à travailler en vue d'une récompense ; il développe chez les uns un amour-propre exagéré et chez les autres un découragement profond ; il fait naître entre condisciples un esprit de compétition et de rivalité. »

Quant aux remarques faites par quelques pédagogues que le système des notes tue l'école, l'élève, les études, qu'il favorise la fraude, l'envie, qu'il ne fait travailler l'élève que pour la note, je réponds que ce sont des propos exagérés. Depuis qu'il y a des écoles on a donné des notes ; si ce n'est pas une raison pour continuer, ce n'en est non plus pas une pour les abolir.

Constatons que selon les règlements en usage, des notes sont données depuis l'école infantine à l'Université et jusqu'à l'Ecole polytechnique fédérale. Les promotions sont basées sur les notes, les diplômes et brevets, les licences universitaires sont accordées au vu de notes suffisantes.

Je conviens, que comme tout système, celui des notes a des défauts ; on a commis et on commet peut-être encore des erreurs et des injustices, mais ces erreurs et ces injustices sont le fait d'une application trop rigide ou intransigeante. Je crois qu'il faudrait faire le point et traiter la question à fond, objectivement, peser le pour et le contre et rechercher s'il y a un moyen terme qui satisfasse les uns et les autres. Car il faut tout de même une base d'appréciation du travail scolaire. Croit-on vraiment que la disparition de la note fera de l'école un idéal de vertu et que les élèves auront un si grand amour de l'étude ? La question a été posée à la dernière séance du Comité de l'Annuaire.

De nouveaux moyens sont introduits dans l'enseignement et il y a plusieurs années déjà qu'ils ont fait l'objet de travaux présentés aux Conférences officielles. Aux réunions du corps enseignant de ce printemps il a été exposé le *film documentaire* par un délégué de la Centrale du film scolaire à Berne. Il fut démontré d'une manière très pédagogique comment les films accompagnés de fiches explicatives doivent être utilisés. Ils précisent les connaissances du manuel, éveillent la curiosité et dit-on encore stimulent l'esprit d'observation et de recherche. Mais il en est des films

comme des manuels, il faut savoir s'en servir intelligemment, ce qui demande du maître une préparation minutieuse. Ainsi compris, le film documentaire aura droit de cité. Mais évitons l'écueil d'une tendance à tout montrer, à devancer les temps.

Il ne faut pas oublier que dans tout problème pédagogique ou éducatif, il y a deux éléments à considérer : l'élément subjectif et l'élément objectif. Or, si l'élément objectif n'est pas combattu en principe, il y a l'inconnue de l'élément subjectif.

Les arguments ont-ils de la valeur en eux-mêmes ? Non. Mais uniquement si on reconnaît qu'ils servent un système ou qu'ils le peuvent servir.

La doctrine et la propagande restent-elles basées sur la supposition que le pédagogue est, par définition, un être raisonnable et qu'il suffit de le convaincre par des arguments logiques, par des cours, des brochures, des conférences, pour qu'il voie où est le bien ou le mieux et qu'il agisse en conséquence ?

Est-ce que les épigones de la pédagogie seraient des prophètes ou des extravagants ? Y a-t-il des fanatiques de telle ou telle doctrine, du cinéma, de la radio ou d'autres choses encore ? Avec ceux-là toute discussion est vouée à l'échec dès le début car le débat est dominé par un certain pragmatisme, non par l'élément objectif ; le plan est faussé.

W. BOLLE.

Tessin

Au mois de février de cette année, à la suite de l'élection des pouvoirs cantonaux, M. le conseiller d'Etat Giuseppe Lepori a quitté le département qu'il avait dirigé avec compétence et autorité pendant sept ans. M. Brenno Galli, entré au Conseil d'Etat en 1946, quitta alors le Département du travail pour celui de l'instruction publique.

Une nouvelle échelle des traitements pour tous les fonctionnaires de l'enseignement public a été fixée par la loi du 29 octobre 1946, qui remplace celle du 20 juin 1920. L'augmentation apportée est de plus de 1000 fr. par personne, et cela équivaut à plus d'un million d'augmentation du budget scolaire cantonal. En outre, le régime des allocations de renchérissement en vigueur depuis quelques années a été modifié dans le sens d'une notable augmentation, de même que celui des allocations pour enfants.

Après une expérience de presque quarante ans, il a été reconnu nécessaire de modifier la loi sur la protection des monuments historiques et artistiques, loi qui avait été promulguée en 1909